



LA CONVENTION DE LA HAYE SUR LA SIGNIFICATION DE ACTES

APPLICATION PRATIQUE DE LA CONVENTION

THE HAGUE SERVICE CONVENTION

PRACTICAL APPLICATION OF THE CONVENTION

WEBINAIRE UIHJ – 15 MARS 2021
WEBINAR UIHJ – 15 MARCH 2021



I ENVOYER UN ACTE A L'ETRANGER



ENVOYER UN ACTE A L'ETRANGER



Mesure préalable :

S'assurer qu'aucun autre règlement n'est applicable

- **Règlement (CE) n° 1393/2007**
- **Convention bilatérale**



INFORMATIONS SUR LE SITE DE LA CONVENTION DE LA HAYE



www.hcch.net



English Autres langues ▼ Portail sécurisé Recherche ...

MEMBRES ET PARTIES ▼ INSTRUMENTS ▼ PROJETS ▼ GOUVERNANCE ▼ PUBLICATIONS ET ÉTUDES ▼

ESPACE NOTIFICATION

Home / Instruments / Conventions (incl. Statut, Protocoles et Principes) / Espaces spécialisés

La Convention du 15 novembre 1965 relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale (Convention HCCH Notification de 1965) prévoit les voies de transmission à utiliser lorsqu'un acte judiciaire ou extrajudiciaire doit être transmis d'une Partie contractante à la Convention vers une autre Partie contractante pour y être signifié ou notifié. La Convention prévoit une voie de transmission principale par l'intermédiaire d'une Autorité centrale désignée ainsi que des voies de transmission alternatives. La Convention traite principalement de la transmission rapide des documents ; elle ne traite, ni ne comprend de règles matérielles relatives à la signification ou à la notification à proprement parler. Le cadre offert par la Convention est à la fois efficace et efficient – les données statistiques montrent que 75 % des demandes sont exécutées dans un délai de deux mois.

Cet espace spécialisé fournit des informations sur la Convention, notamment son texte intégral, l'état présent et d'autres informations pratiques sur chaque Partie contractante, etc.

Texte de la Convention
Traductions
Aperçu de la Convention

Autorités centrales et autres
Manuel pratique
Formule modèle

Parties contractantes
Comment lire l'état présent
Applicabilité des articles 8.2, 10a),
b) et c), 15.2, 16.3

Documents explicatifs :

- > Aperçu de la Convention
- > Manuel pratique (2016)

Espace spécialisé
Texte intégral
État présent
Autorités
Documents relatifs au suivi pratique
Formulaires modèles
Questionnaires & Réponses
Séminaires
Publications de la HCCH
Traductions
Jurisprudence
Bibliographie
Dernières mises à jour

WEBINAIRE UIHJ – 15 MARS 2021
WEBINAR UIHJ – 15 MARCH 2021



QUELLE VOIE DE TRANSMISSION UTILISER ?



Article 5(a)

- **Avantages :**

- Applicable dans tous les pays ayant ratifié la convention
- Intervention d'une autorité centrale qui connaît la procédure
- Voie principale prévue par la convention

- **Inconvénients :**

- Délai....
- Coût : souvent à payer à l'avance
- Contact pas toujours facile



QUELLE VOIE DE TRANSMISSION UTILISER ?



Article 10(b)

- **Avantages**

- Souvent plus rapide...
- Communication plus aisée
- Moins de formulaires à remplir

- **Inconvénients**

- L'Etat requis ne doit pas avoir fait opposition à l'application de l'article 10
- Parfois il est difficile de savoir quelle est la personne compétente



PROCEDURE PREVUE A L'ARTICLE 5(a)



- Emploi des formulaires est obligatoire :
→ Remplir partie I

DEMANDE AUX FINS DE SIGNIFICATION OU DE NOTIFICATION À L'ÉTRANGER D'UN ACTE JUDICIAIRE OU EXTRAJUDICIAIRE REQUEST FOR SERVICE ABROAD OF JUDICIAL OR EXTRAJUDICIAL DOCUMENTS	
<p>Convention relative à la signification et à la notification à l'étranger des actes judiciaires ou extrajudiciaires en matière civile ou commerciale, signée à La Haye le 15 novembre 1965. Convention on the Service Abroad of Judicial and Extrajudicial Documents in Civil or Commercial Matters, signed at The Hague, the 15th of November 1965.</p>	
<p>Identité et adresse du requérant Identity and address of the applicant</p> <p>1. Indiquez le nom en toutes lettres, l'adresse postale complète, les numéros de téléphone et de télécopie et l'adresse électronique de l'autorité expéditrice</p>	<p>Adresse de l'autorité destinataire Address of receiving authority</p> <p>2. Indiquez l'adresse postale complète de l'Autorité centrale de l'Etat requis</p>
<p>Le requérant soussigné a l'honneur de faire parvenir – en double exemplaire – à l'autorité destinataire les documents ci-dessous énumérés, en la priant, conformément à l'article 5 de la Convention précitée, d'en faire remettre sans retard un exemplaire au destinataire, à savoir :</p> <p>The undersigned applicant has the honour to transmit – in duplicate – the documents listed below and, in conformity with Article 5 of the above-mentioned Convention, requests prompt service of one copy thereof on the addressee, i.e.:</p>	
<p>(identité et adresse) (identity and address)</p> <p>3. Indiquez le nom en toutes lettres et les coordonnées complètes du destinataire (ou de la personne à notifier) et précisez sa qualité</p>	
<p><input type="checkbox"/> a) selon les formes légales (article 5, alinéa premier, lettre a)* in accordance with the provisions of sub-paragraph a) of the first paragraph of Article 5 of the Convention*</p> <p><input type="checkbox"/> b) selon la forme particulière suivante (article 5, alinéa premier, lettre b)* : in accordance with the following particular method (sub-paragraph b) of the first paragraph of Article 5)*:</p> <p><input type="checkbox"/> c) le cas échéant, par remise simple (article 5, alinéa 2)* by delivery to the addressee, if he accepts it voluntarily (second paragraph of Article 5)*</p>	
<p>Cette autorité est priée de renvoyer ou de faire renvoyer au requérant un exemplaire de l'acte et de ses annexes* - avec l'attestation ci-jointe. The authority is requested to return or to have returned to the applicant a copy of the documents - and of the annexes* - with the attached certificate.</p>	
<p>Énumération des pièces / List of documents</p> <p>• Énumérez les pièces jointes à la Demande (par ex. citation à comparaître, traductions, décision, acte introductif d'instance, etc.)</p>	
<p>* s'il y a lieu / if appropriate</p>	
<p>Fait à / Done at Indiquez le lieu où vous avez signé la Demande.</p> <p>le / the Indiquez la date à laquelle vous avez signé la Demande (le mois doit être indiqué en toutes lettres)</p>	<p>Signature et / ou cachet. Signature and/or stamp.</p>

WEBINAIRE UIHJ – 15 MARS 2021
 WEBINAR UIHJ – 15 MARCH 2021



PROCEDURE PREVUE A L'ARTICLE 5(a)



- Emploi du formulaire obligatoire :
- Remplir partie III

ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE L'ACTE SUMMARY OF THE DOCUMENT TO BE SERVED	
<p>Convention relative à la signification et à la notification à l'étranger des actes judiciaires ou extrajudiciaires en matière civile ou commerciale, signée à La Haye le 15 novembre 1965 (article 5, alinéa 4).</p> <p>Convention on the Service Abroad of Judicial and Extrajudicial Documents in Civil or Commercial Matters, signed at The Hague, the 15th of November 1965 (Article 5, fourth paragraph).</p>	
Nom et adresse de l'autorité requérante : <small>Name and address of the requesting authority:</small>	3. Indiquez les nom, adresse, numéro de téléphone et adresse électronique de l'autorité expéditrice
Identité des parties* : <small>Particulars of the parties*:</small>	4. Indiquez les nom, adresse, numéro de téléphone et adresse électronique de chacune des parties (par ex. requérant et défendeur)
<small>* S'il y a lieu, identité et adresse de la personne intéressée à la transmission de l'acte If appropriate, identify and address of the person interested in the transmission of the document</small>	
<input type="checkbox"/> ACTE JUDICIAIRE** <small>JUDICIAL DOCUMENT**</small>	
Nature et objet de l'acte : <small>Nature and purpose of the document:</small>	5. Décrivez la nature et l'objet de l'acte
Nature et objet de l'instance, le cas échéant, le montant du litige : <small>Nature and purpose of the proceedings and, when appropriate, the amount in dispute:</small>	6. Décrivez la nature et l'objet de l'instance et, le cas échéant, le montant du litige
Date et lieu de la comparution** : <small>Date and Place for entering appearance**:</small>	7. Indiquez les date et lieu de la comparution
Jurisdiction qui a rendu la décision** : <small>Court which has given judgment**:</small>	8. Indiquez le nom de la jurisdiction qui a rendu la décision
Date de la décision** : <small>Date of judgment**:</small>	9. Indiquez la date de la décision
Indication des délais figurant dans l'acte** : <small>Time limits stated in the document**:</small>	10. Précisez les délais
<small>** s'il y a lieu / if appropriate</small>	
<input type="checkbox"/> ACTE EXTRAJUDICIAIRE** <small>EXTRAJUDICIAL DOCUMENT**</small>	
Nature et objet de l'acte : <small>Nature and purpose of the document:</small>	11. Décrivez la nature et l'objet de l'acte
Indication des délais figurant dans l'acte** : <small>Time limits stated in the document**:</small>	12. Précisez les délais
<small>** s'il y a lieu / if appropriate</small>	



PROCEDURE PREVUE A L'ARTICLE 5(a)



- Emploi du formulaire obligatoire :
- Remplir « avertissement » (facultatif)

AVERTISSEMENT
WARNING

Identité et adresse du destinataire
Identity and address of the addressee
1. Indiquez les nom et adresse du destinataire prévu (et sa qualité, si la notification n'intervient pas à titre privé)

TRÈS IMPORTANT

LE DOCUMENT CI-JOINT EST DE NATURE JURIDIQUE ET PEUT AFFECTER VOS DROITS ET OBLIGATIONS. LES «ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE L'ACTE» VOUS DONNENT QUELQUES INFORMATIONS SUR SA NATURE ET SON OBJET. IL EST TOUTEFOIS INDISPENSABLE DE LIRE ATTENTIVEMENT LE TEXTE MÊME DU DOCUMENT. IL PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE DE DEMANDER UN AVIS JURIDIQUE.

SI VOS RESSOURCES SONT INSUFFISANTES, RENSEIGNEZ-VOUS SUR LA POSSIBILITÉ D'OBTENIR L'ASSISTANCE JUDICIAIRE ET LA CONSULTATION JURIDIQUE SOIT DANS VOTRE PAYS SOIT DANS LE PAYS D'ORIGINE DU DOCUMENT.

LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS SUR LES POSSIBILITÉS D'OBTENIR L'ASSISTANCE JUDICIAIRE OU LA CONSULTATION JURIDIQUE DANS LE PAYS D'ORIGINE DU DOCUMENT PEUVENT ÊTRE ADRESSÉES À :

IMPORTANT

THE ENCLOSED DOCUMENT IS OF A LEGAL NATURE AND MAY AFFECT YOUR RIGHTS AND OBLIGATIONS. THE 'SUMMARY OF THE DOCUMENT TO BE SERVED' WILL GIVE YOU SOME INFORMATION ABOUT ITS NATURE AND PURPOSE. YOU SHOULD HOWEVER READ THE DOCUMENT ITSELF CAREFULLY. IT MAY BE NECESSARY TO SEEK LEGAL ADVICE.

IF YOUR FINANCIAL RESOURCES ARE INSUFFICIENT YOU SHOULD SEEK INFORMATION ON THE POSSIBILITY OF OBTAINING LEGAL AID OR ADVICE EITHER IN THE COUNTRY WHERE YOU LIVE OR IN THE COUNTRY WHERE THE DOCUMENT WAS ISSUED.

ENQUIRIES ABOUT THE AVAILABILITY OF LEGAL AID OR ADVICE IN THE COUNTRY WHERE THE DOCUMENT WAS ISSUED MAY BE DIRECTED TO:

2. Indiquez les nom, adresse, numéro de téléphone et adresse électronique de l'autorité ou organisation, dans votre Etat, la mieux placée pour renseigner le destinataire sur la disponibilité d'une assistance judiciaire ou d'une consultation juridique

Il est recommandé que les mentions imprimées dans cette note soient rédigées en langue française et en langue anglaise et le cas échéant, en outre, dans la langue ou l'une des langues officielles de l'État d'origine de l'acte. Les blancs pourraient être remplis, soit dans la langue de l'État où le document doit être adressé, soit en langue française, soit en langue anglaise.

It is recommended that the standard terms in the notice be written in English and French and where appropriate also in the official language, or in one of the official languages of the State in which the document originated. The blanks could be completed either in the language of the State to which the document is to be sent, or in English or French.

- Recherche l'autorité centrale compétente (p.ex. Québec)

Autorités centrales provinciales et territoriales	Adresse	Téléphone/ télécopieur	Courriel et site web	Langues de communication
Québec Direction des orientations, des affaires législatives et de la refonte Entraide internationale Ministère de la Justice Personnes-ressources : Manon Durand France Rémillard	Autorité centrale du Québec Direction des orientations, des affaires législatives et de la refonte Entraide internationale Ministère de la Justice 1200, route de l'Église, 4 ^e étage Québec (Québec) G1V 4M1 Canada	Manon Durand : Tél: +1 (418) 643-4808, poste 20722 France Rémillard : Tél: +1 (418) 644-7153 Fax: +1 (418) 528-9716	Courriel : Signification.lahave@justice.gouv.qc.ca Site web : https://www.justice.gouv.qc.ca/espace-professionnel/juristes/la-signification-a-letranger-dactes-en-matiere-commerciale-ou-civile	Manon Durand : Français France Rémillard : Anglais



PROCEDURE PREVUE A L'ARTICLE 10(b)



- Utilisation du formulaire est facultatif :
- Remplir partie III
 - Éléments essentiels
 - Avertissement

ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE L'ACTE SUMMARY OF THE DOCUMENT TO BE SERVED	
<p>Convention relative à la signification et à la notification à l'étranger des actes judiciaires ou extrajudiciaires en matière civile ou commerciale, signée à La Haye le 15 novembre 1965 (article 5, alinéa 4).</p> <p>Convention on the Service Abroad of Judicial and Extrajudicial Documents in Civil or Commercial Matters, signed at The Hague, the 15th of November 1965 (Article 5, fourth paragraph).</p>	
Nom et adresse de l'autorité requérante : Name and address of the requesting authority:	3. Indiquez les nom, adresse, numéro de téléphone et adresse électronique de l'autorité expéditrice
Identité des parties* : Particulars of the parties*:	4. Indiquez les nom, adresse, numéro de téléphone et adresse électronique de chacune des parties (par ex. requérant et défendeur)
<small>* S'il y a lieu, identité et adresse de la personne intéressée à la transmission de l'acte If appropriate, identify and address of the person interested in the transmission of the document</small>	
<input type="checkbox"/> ACTE JUDICIAIRE** JUDICIAL DOCUMENT**	
Nature et objet de l'acte : Nature and purpose of the document:	5. Décrivez la nature et l'objet de l'acte
Nature et objet de l'instance, le cas échéant, le montant du litige : Nature and purpose of the proceedings and, when appropriate, the amount in dispute:	6. Décrivez la nature et l'objet de l'instance et, le cas échéant, le montant du litige
Date et lieu de la comparution** : Date and Place for entering appearance**:	7. Indiquez les date et lieu de la comparution
Jurisdiction qui a rendu la décision** : Court which has given judgment**:	8. Indiquez le nom de la jurisdiction qui a rendu la décision
Date de la décision** : Date of judgment**:	9. Indiquez la date de la décision
Indication des délais figurant dans l'acte** : Time limits stated in the document**:	10. Précisez les délais
<small>** s'il y a lieu / if appropriate</small>	
<input type="checkbox"/> ACTE EXTRAJUDICIAIRE** EXTRAJUDICIAL DOCUMENT**	
Nature et objet de l'acte : Nature and purpose of the document:	11. Décrivez la nature et l'objet de l'acte
Indication des délais figurant dans l'acte** : Time limits stated in the document**:	12. Précisez les délais
<small>** s'il y a lieu / if appropriate</small>	



- Recherche l'officier ministériel compétent (p. ex. Québec)

Officiers ministériels, fonctionnaires ou autres personnes compétents (art. 10(b)(c)):

Plusieurs entreprises offrent des services de signification d'actes judiciaires et extrajudiciaires moyennant un frais de service. Les coordonnées de ces entreprises sont disponibles dans les Pages jaunes sous les mot-clés « process server » ou « huissier ».

Au **Québec**, la signification doit être effectuée par un membre de la Chambre des huissiers de justice du Québec.

Chambre des huissiers de justice du Québec

507, Place-d'Armes, bur. 970

Montréal, Québec H2T 2W8

Tél : +1 (514) 721 1100

Sans frais: +1 (855) 721 1100

Télécopieur: +1 (514) 721 7878

Courriel: chjq@chjq.ca

<http://www.chjq.ca/>



- Recherche l'officier ministériel compétent (p. ex. Québec)

 **Beauchesne-Paquette, Simon**
NUMÉRO DE PERMIS : 1067
DISTRICT JUDICIAIRE : LONGUEUIL

PAQUETTE & ASSOCIÉS, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.
(BROSSARD)

 Adresse : 6185, Boulevard Taschereau, Bureau 255,
Brossard, J4Z 1A6

 Téléphone : 450 928-9020

 Télécopieur : 514-904-2619

[VOIR SUR GOOGLE MAPS](#) 



FAUT-IL UNE TRADUCTION ?



Modèle formulaire :

- Anglais
- Français
- Dans la langue ou l'une des langues officielle

Formule modèle annexée à la Convention (Demande, Attestation, Eléments essentiels de l'acte)

Les formules suivantes peuvent être complétées en ligne, en format PDF ou Word :

- Lignes directrices pour remplir la formule modèle
- anglais-français  
- français-anglais  

- allemand-anglais-français  
- chinois (traditionnel)-anglais-français  
- chinois (simplifié)-anglais-français  

(Cliquer ici pour des instructions pour remplir la Formule modèle (établies par le Ministère de la Justice chinois))

- espagnol-anglais-français  
- italien-anglais-français  
- lituanien-anglais-français  
- lituanien-russe-anglais  
- lituanien-russe-anglais  
- polonais-anglais-français  
- portugais (Brésil)-anglais-français  
- russe-anglais-français  
- slovaque-anglais-français  
- tchèque-anglais-français  
- turc-anglais-français  
- ukrainien-anglais-français 
- vietnamien-anglais-français  

WEBINAIRE UIHJ – 15 MARS 2021
WEBINAR UIHJ – 15 MARCH 2021



FAUT-IL UNE TRADUCTION ?



Acte à notifier ou signifier:

- Voir la communication de l'Etat requis (art. 5(a))
- Pas d'obligation pour article 10(b) – mais attention...

Exigences de traduction
(art. 5(3)):

En ce qui concerne le **Québec**, les **procédures introductives** d'instances doivent être rédigées ou traduites en français. Dans les autres cas, la traduction en français des «éléments essentiels de l'acte» peut suffire si le destinataire y consent. Toutefois, l'Autorité centrale du Québec peut, sur demande écrite de l'autorité expéditrice, permettre la signification ou la notification d'actes rédigés en anglais ou traduits d'une langue étrangère à l'anglais à condition que l'autorité expéditrice confirme que le destinataire comprend l'anglais. Le destinataire des actes au Québec peut s'opposer à la réception des documents et contester la validité de la signification ou la notification si elle ne respecte pas les exigences de traduction applicables au Québec.



QUEL EST LE COUT art. 5(a) ?



- Services de l'autorité centrale sont gratuits
- **MAIS** il faut rembourser (ou avancer) les frais occasionnés par l'intervention d'un officier ministériel ou de toute autre personne compétente.

<p>Frais d'exécution d'une demande de signification ou de notification (art. 12):</p>	<p>Le coût d'exécution des demandes de signification ou de notification sera de 100\$ Can. à compter du 18 août 2014.</p> <p>Cliquer ici pour consulter la liste de toutes les Autorités centrales provinciales et territoriales désignées par le Canada pour recevoir des demandes de signification ou de notification dans leur administration.</p> <p>Cliquer ici pour les informations relatives aux modes de paiement.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



QUEL EST LE COUT art. 5(a) ?



- Détails :

Administrations provinciales et territoriales	Mode de paiement accepté :	Le paiement des frais doit être fait à l'ordre de :	Le paiement doit- il être anticipé?
Québec	<ul style="list-style-type: none"> - Traite bancaire en provenance d'une banque canadienne - Mandat poste international - Argent comptant - Chèque en US\$ provenant des Etats- Unis seulement - Transfert de fonds international seulement avec La Banque Postale - Les transferts électroniques ne sont pas acceptés - Refusé : chèque de la BNP Paribas et du Crédit du Nord <p>Nouveau :</p> <p>L'Autorité centrale du Québec offre dorénavant un service de paiement par carte de crédit en ligne pour les demandes de signification en application de la Convention de La Haye (seules les cartes de crédit Visa, MasterCard et American Express sont acceptées). Vous pouvez maintenant payer les frais de 100\$ CA en vous rendant à l'adresse suivante :</p> <p>https://www.justice.gouv.qc.ca/programmes-et-services/services/la-signification-a-letranger-dactes-en-matiere-commerciale-ou-civile/</p>	Ministre des finances du Québec	Oui



QUEL EST LE COUT art. 5(a) ?



- Cas de la Belgique : Circulaire 2019CIR21

La procédure applicable se présente dès lors comme suit :

- Les demandes de signification en provenance d'un Etat tiers à l'Union européenne sont encore et toujours réceptionnées par le SPF Justice en tant qu'autorité centrale.

- Le SPF informe alors systématiquement l'entité d'origine que la signification des pièces n'aura lieu qu'à partir du moment où cette autorité aura procédé au versement du montant forfaitaire de 165 euro (TVA belge comprise) par acte signifié et par personne destinataire sur le compte bancaire indiqué avec la référence demandée et lui aura adressé une preuve de ce versement. Le numéro de compte bancaire communiqué sera celui renseigné par le syndic-président territorialement compétent. Conformément au protocole d'accord, une liste comprenant les coordonnées des syndics ainsi que les coordonnées bancaires ad hoc pour chacun d'eux sera tenue à jour par la CNHB et mise à disposition du SPF.

- Une fois cette preuve en sa possession, le SPF transmet les pièces à signifier au syndic territorialement compétent qui, comme par le passé, décide s'il va lui-même faire le nécessaire ou s'il mandate un confrère de son arrondissement pour ce faire avec obligation alors de rétrocéder à ce dernier le montant forfaitaire crédité sur son compte.

△ En cas d'application de la TVA étrangère, c'est-à-dire de l'Etat d'origine sur les frais de signification en vertu de la réglementation internationale en matière de TVA, il y a lieu pour l'huissier de justice instrumentant de rembourser le trop perçu équivalant à 21 % du montant forfaitaire de 165 euro.



QUEL EST LE COUT art. 10 (b) ?



- A régler directement à l'officier ministériel ou la personne compétente selon la loi de l'Etat de destination



II

RECEVOIR UN ACTE DE L'ETRANGER



RECEVOIR UN ACTE DE L'ETRANGER



Soit par l'autorité centrale de son pays

- Je reçois l'acte
- Je vérifie les conditions (traduction, ...)
- Je procède à la signification
- Je renvoi à l'autorité centrale
 - L'acte signifié
 - Le formulaire modèle partie 2

ATTESTATION CERTIFICATE					
<p>L'autorité soussignée a l'honneur d'attester conformément à l'article 6 de ladite Convention, The undersigned authority has the honour to certify, in conformity with Article 6 of the Convention,</p>					
<p><input type="checkbox"/> 1. que la demande a été exécutée* that the document has been served*</p>					
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">- le (date) / the (date):</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- à (localité, rue, numéro): at (place, street, number):</td> <td></td> </tr> </table>		- le (date) / the (date):		- à (localité, rue, numéro): at (place, street, number):	
- le (date) / the (date):					
- à (localité, rue, numéro): at (place, street, number):					
<p>- dans une des formes suivantes prévues à l'article 5 : in one of the following methods authorised by Article 5:</p>					
<p><input type="checkbox"/> a) selon les formes légales (article 5, alinéa premier, lettre a)* in accordance with the provisions of sub-paragraph a) of the first paragraph of Article 5 of the Convention*</p>					
<p><input type="checkbox"/> b) selon la forme particulière suivante*: in accordance with the following particular method*:</p>					
<p><input type="checkbox"/> c) par remise simple* by delivery to the addressee, if he accepts it voluntarily*</p>					
<p>Les documents mentionnés dans la demande ont été remis à : The documents referred to in the request have been delivered to:</p>					
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Identité et qualité de la personne : Identity and description of person:</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Liens de parenté, de subordination ou autres, avec le destinataire de l'acte : Relationship to the addressee (family, business or other):</td> <td></td> </tr> </table>		Identité et qualité de la personne : Identity and description of person:		Liens de parenté, de subordination ou autres, avec le destinataire de l'acte : Relationship to the addressee (family, business or other):	
Identité et qualité de la personne : Identity and description of person:					
Liens de parenté, de subordination ou autres, avec le destinataire de l'acte : Relationship to the addressee (family, business or other):					
<p><input type="checkbox"/> 2. que la demande n'a pas été exécutée, en raison des faits suivants* : that the document has not been served, by reason of the following facts*:</p>					
<p><input type="checkbox"/> Conformément à l'article 12, alinéa 2, de ladite Convention, le requérant est prié de payer ou de rembourser les frais dont le détail figure au mémoire ci-joint*. In conformity with the second paragraph of Article 12 of the Convention, the applicant is requested to pay or reimburse the expenses detailed in the attached statement*.</p>					
<p><i>Annexes / Annexes</i></p>					
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Pièces renvoyées : Documents returned:</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Le cas échéant, les documents justificatifs de l'exécution : In appropriate cases, documents establishing the service: <small>* s'il y a lieu / if appropriate</small></td> <td></td> </tr> </table>		Pièces renvoyées : Documents returned:		Le cas échéant, les documents justificatifs de l'exécution : In appropriate cases, documents establishing the service: <small>* s'il y a lieu / if appropriate</small>	
Pièces renvoyées : Documents returned:					
Le cas échéant, les documents justificatifs de l'exécution : In appropriate cases, documents establishing the service: <small>* s'il y a lieu / if appropriate</small>					
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Fait à / Done at</td> <td style="width: 50%;">Signature et / ou cachet Signature and/or stamp</td> </tr> <tr> <td>le / the</td> <td></td> </tr> </table>		Fait à / Done at	Signature et / ou cachet Signature and/or stamp	le / the	
Fait à / Done at	Signature et / ou cachet Signature and/or stamp				
le / the					



RECEVOIR UN ACTE DE L'ETRANGER



Soit par l'autorité expéditrice

(p. ex. un huissier du Québec) :

- Je reçois l'acte
- Je vérifie les conditions (traduction, ...)
- Je procède à la signification
- Je renvoi à l'autorité expéditrice
 - L'acte signifié
 - Le formulaire modèle partie 2 (facultatif mais conseillé)

ATTESTATION CERTIFICATE					
<p>L'autorité soussignée a l'honneur d'attester conformément à l'article 6 de ladite Convention, The undersigned authority has the honour to certify, in conformity with Article 6 of the Convention,</p>					
<input type="checkbox"/> 1. que la demande a été exécutée* that the document has been served*					
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">- le (date) / the (date):</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- à (localité, rue, numéro): at (place, street, number):</td> <td></td> </tr> </table>		- le (date) / the (date):		- à (localité, rue, numéro): at (place, street, number):	
- le (date) / the (date):					
- à (localité, rue, numéro): at (place, street, number):					
<p>- dans une des formes suivantes prévues à l'article 5 : in one of the following methods authorised by Article 5:</p>					
<input type="checkbox"/> a) selon les formes légales (article 5, alinéa premier, lettre a)* in accordance with the provisions of sub-paragraph a) of the first paragraph of Article 5 of the Convention*					
<input type="checkbox"/> b) selon la forme particulière suivante*: in accordance with the following particular method*:					
<input type="checkbox"/> c) par remise simple* by delivery to the addressee, if he accepts it voluntarily*					
<p>Les documents mentionnés dans la demande ont été remis à : The documents referred to in the request have been delivered to:</p>					
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Identité et qualité de la personne : Identity and description of person:</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Liens de parenté, de subordination ou autres, avec le destinataire de l'acte : Relationship to the addressee (family, business or other):</td> <td></td> </tr> </table>		Identité et qualité de la personne : Identity and description of person:		Liens de parenté, de subordination ou autres, avec le destinataire de l'acte : Relationship to the addressee (family, business or other):	
Identité et qualité de la personne : Identity and description of person:					
Liens de parenté, de subordination ou autres, avec le destinataire de l'acte : Relationship to the addressee (family, business or other):					
<input type="checkbox"/> 2. que la demande n'a pas été exécutée, en raison des faits suivants* : that the document has not been served, by reason of the following facts*:					
<input type="checkbox"/> Conformément à l'article 12, alinéa 2, de ladite Convention, le requérant est prié de payer ou de rembourser les frais dont le détail figure au mémoire ci-joint*. In conformity with the second paragraph of Article 12 of the Convention, the applicant is requested to pay or reimburse the expenses detailed in the attached statement*.					
<p>Annexes / Annexes</p>					
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Pièces renvoyées : Documents returned:</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Le cas échéant, les documents justificatifs de l'exécution : In appropriate cases, documents establishing the service: <small>* s'il y a lieu / if appropriate</small></td> <td></td> </tr> </table>		Pièces renvoyées : Documents returned:		Le cas échéant, les documents justificatifs de l'exécution : In appropriate cases, documents establishing the service: <small>* s'il y a lieu / if appropriate</small>	
Pièces renvoyées : Documents returned:					
Le cas échéant, les documents justificatifs de l'exécution : In appropriate cases, documents establishing the service: <small>* s'il y a lieu / if appropriate</small>					
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Fait à / Done at</td> <td style="width: 50%;">Signature et / ou cachet Signature and/or stamp</td> </tr> <tr> <td>le / the</td> <td></td> </tr> </table>		Fait à / Done at	Signature et / ou cachet Signature and/or stamp	le / the	
Fait à / Done at	Signature et / ou cachet Signature and/or stamp				
le / the					



III

PRINCIPE DE DOUBLE DATE



PRINCIPE DE DOUBLE DATE

Cass. (BE), 21 décembre 2007



En matière de signification à l'étranger par l'intermédiaire de l'autorité centrale visée à l'article 2 de la Convention de La Haye il y a lieu de distinguer :

- À l'égard du destinataire domicilié à l'étranger :
 - Moment de la remise à celui-ci par l'autorité centrale (attestation d'exécution)
- A l'égard du requérant qui fait procéder à la signification :
 - Moment de l'envoi de l'acte à l'autorité centrale par l'huissier de justice belge.



IV

CHAMP D'APPLICATION



CHAMP D'APPLICATION



- La notion de matière “civile et commerciale” doit recevoir une interprétation large et autonome
- Il est admis que le droit de la faillite, droit des assurances et droit du travail peuvent tomber sous la notion de matière “civile et commerciale”
- Quid droit fiscal ?
 - Il faut tenir compte du fond de la cause (= identifier les rapports juridiques entre les parties)
 - Si l'une des parties agissait « dans l'exercice de la puissance publique » le litige ne peut être qualifié de « civil ou commercial ».

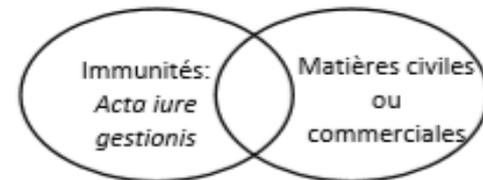


CHAMP D'APPLICATION



Pour déterminer si une partie n'agit pas dans l'exercice de la puissance publique on peut se référer à 3 grands critères

- les faits sur lesquels est fondée la demande sont des faits qu'une personne privée aurait pu commettre
- le dommage invoqué est un dommage qu'une personne privée aurait pu subir ;
- la réparation recherchée aurait pu être demandée par une personne privée visant à obtenir dédommagement pour un préjudice identique, résultant des mêmes faits





MERCI POUR VOTRE ATTENTION

EN CAS DE QUESTIONS

p.gielen@uihj.com

WEBINAIRE UIHJ – 15 MARS 2021
WEBINAR UIHJ – 15 MARCH 2021